

## Création d'un corridor écologique – Grand Couronne - Moulineaux

Dans le cadre de l'aménagement de la zone logistique *Rouen Vallée de Seine Logistique amont* engagé par le Grand Port Maritime de Rouen sur la commune de Grand Couronne, le programme prévoit la réalisation de mesures compensatoires.

Celles-ci consistent principalement à restaurer plusieurs zones humides et à réaliser des aménagements favorisant ou protégeant la faune (plantation de haies, création d'andains et de mares, protection et passage à amphibiens).

Il faut ajouter la gestion des habitats restaurés, la présence d'un écologue lors du chantier, et un suivi écologique des opérations mises en œuvre.

Par ailleurs, la restauration de zones humides s'inscrit dans la stratégie environnementale et de développement durable du Grand Port Maritime de Rouen qui a notamment pour objectif de « *préserver, valoriser, restaurer et gérer les espaces et les ressources naturels en compatibilité avec les objectifs des documents ou organes d'orientation* ».

Le choix retenu ici par le Grand Port Maritime de Rouen permet de développer les corridors écologiques nécessaires au maintien de la fonctionnalité des écosystèmes, en lien avec la Trame Verte et Bleue régionale.

La création de corridors écologiques va permettre de créer de nouveaux échanges entre certains milieux naturels enclavés dans un tissu urbain et industriel tels que le Marais de l'Aulnay et la zone humide du pré du Tournecul, située en périphérie du secteur d'étude, à l'Ouest du futur corridor et noyau de biodiversité de Moulineaux.

L'intérêt des couloirs écologiques est double :

- **pérenniser les milieux**  et les populations existants en favorisant les échanges entre les milieux naturels, et en permettant aux espèces faunistiques de réaliser autant que possible l'ensemble des fonctions nécessaires à leur cycle vital,
- participer à la réussite de la mise en œuvre des mesures environnementales en favorisant le déplacement d'espèces faunistiques et la colonisation par la végétation.

Cette action est également inscrite dans le projet stratégique du GPMR 2014-2019 qui comprend plusieurs axes dont l'amélioration des connaissances du territoire, la mise en œuvre de plans de gestion des espaces naturels, le développement de partenariats, le maintien de la biodiversité au sein des aménagements portuaires et la restauration d'habitats naturels.

Enfin, cette continuité écologique parallèle à la Seine ou orientée vers la Seine (au droit du fossé Blondel) est inscrite au PLU de Grand-Couronne. La première réalisation du GPMR a été la restauration écologique du marais de l'Aulnay en 2005-2006. Cette opération est considérée comme une réussite en matière de génie écologique car elle a permis de recréer un espace naturel fonctionnel reconnu comme riche sur le plan de la biodiversité (classé en ZNIEFF), et dont les riverains profitent régulièrement grâce au sentier pédagogique créé dans le marais.

**La restauration de zones humides** concerne des terrains qui sont pour la plupart aujourd'hui remblayés. Ces terrains forment un ensemble étendu entre la zone RVSL Amont et le Marais

de Tourneucul à l'ouest, et qui composera un réseau de noyaux de biodiversité reliés par des corridors écologiques définies comme suit :

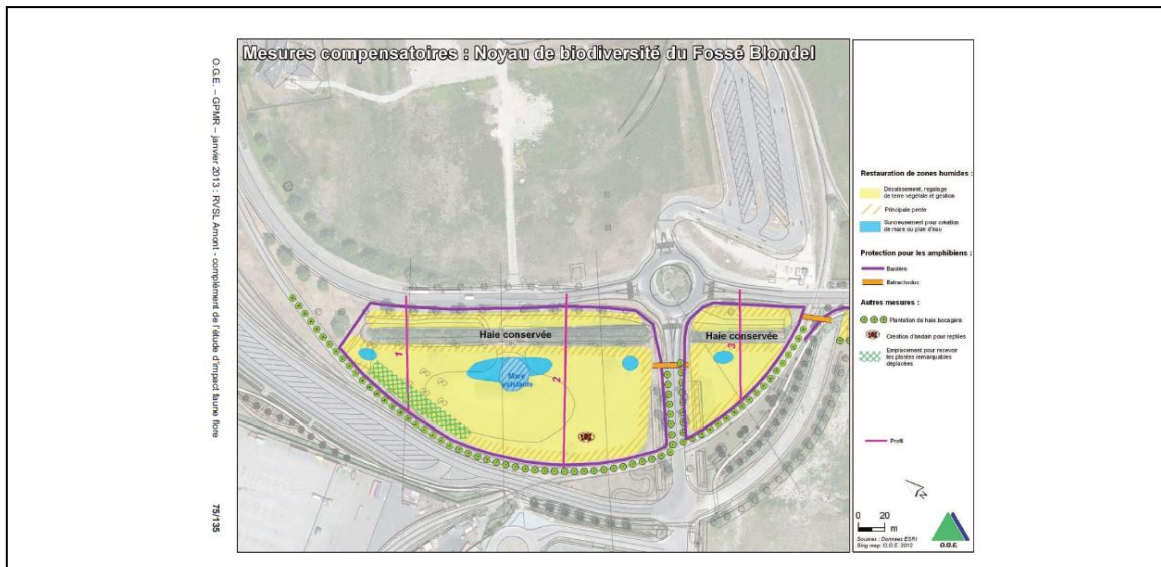
- noyau de biodiversité du Fossé Blondel
- corridor Blondel-Aulnay
- noyau de biodiversité du marais de l'Aulnay
- noyau de biodiversité des Moulineaux
- corridor Moulineaux-Tourneucul (en continuité avec le Marais de Tourneucul plus à l'ouest).

 **PLANCHE D'ILLUSTRATION**  
Schéma de principe de la "ceinture verte"

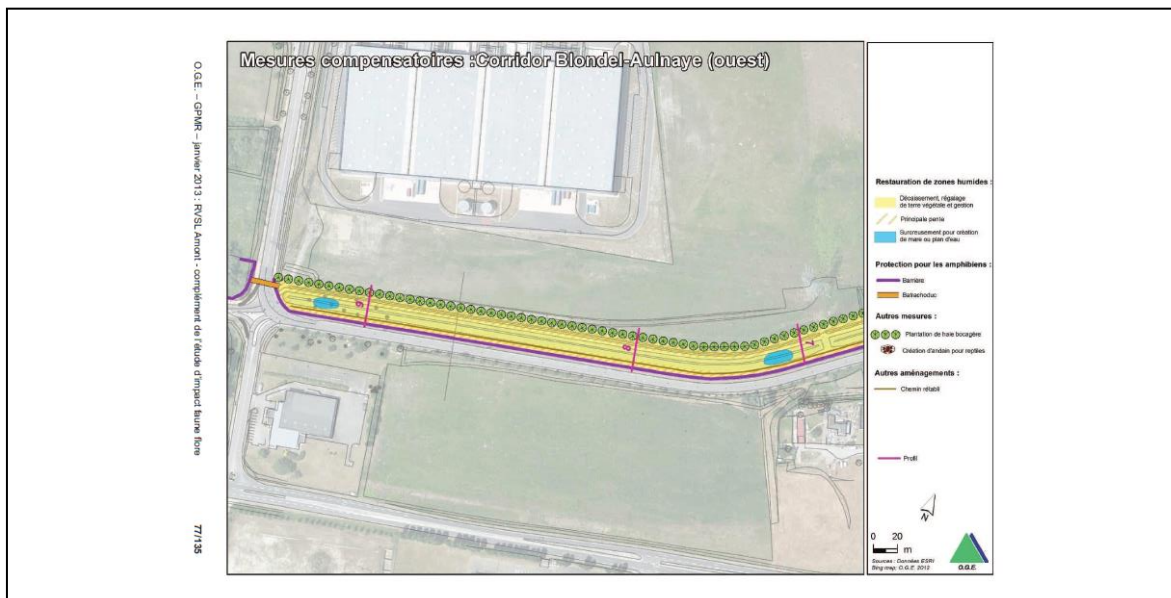


Les travaux proposés prennent en compte la valeur écologique actuelle des terrains concernés ; il s'agit de conserver ce qui est intéressant et favoriser la diversité écologique.

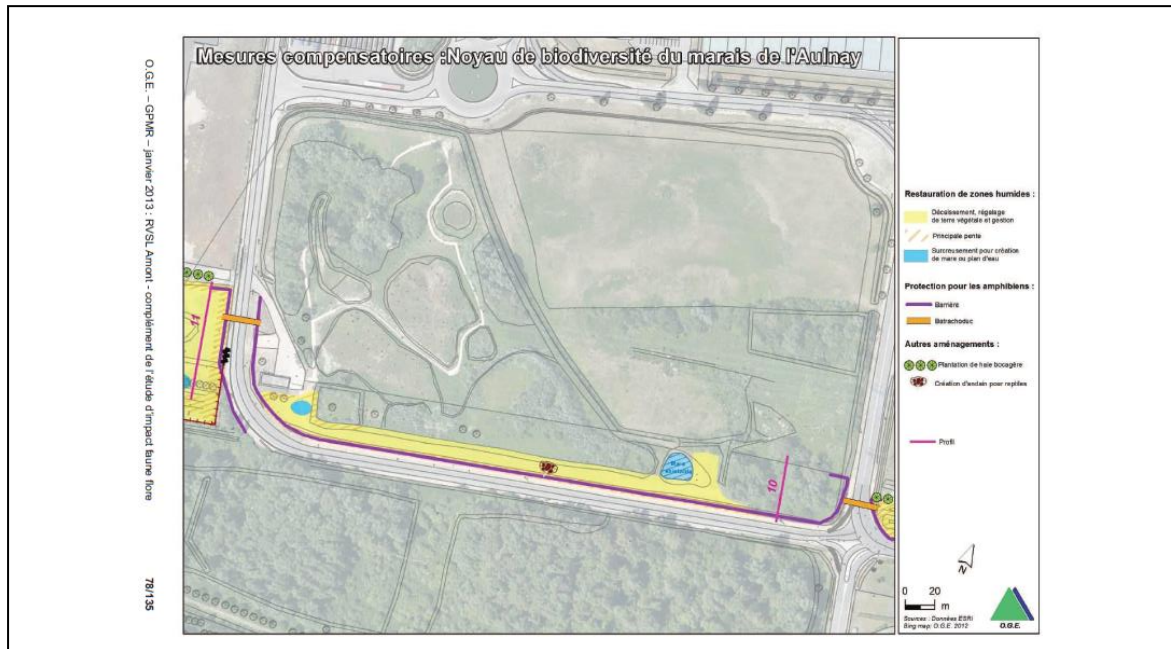
- **Travaux sur le noyau de biodiversité du Fossé Blondel** : L'aménagement vise à recréer une zone humide en décaissant pour atteindre un niveau proche de la nappe. Le modelé du fond décapé sera légèrement irrégulier de façon à favoriser l'installation d'une diversité de formations végétales. Compte tenu de l'intérêt pour les chiroptères des arbres présents le long de l'écoulement (zone de chasse fréquentée), le boisement le long du ruisseau ne sera pas modifié. De même, pour préserver 3 plantes remarquables dont *Trifolium striatum* (R, patrimonial, ZNIEFF), et favoriser une diversité de formations végétales, la pointe nord ne sera pas touchée par les travaux. Des mares seront créées pour favoriser la flore et la faune, notamment les odonates et les amphibiens, en particulier le Crapaud calamite.



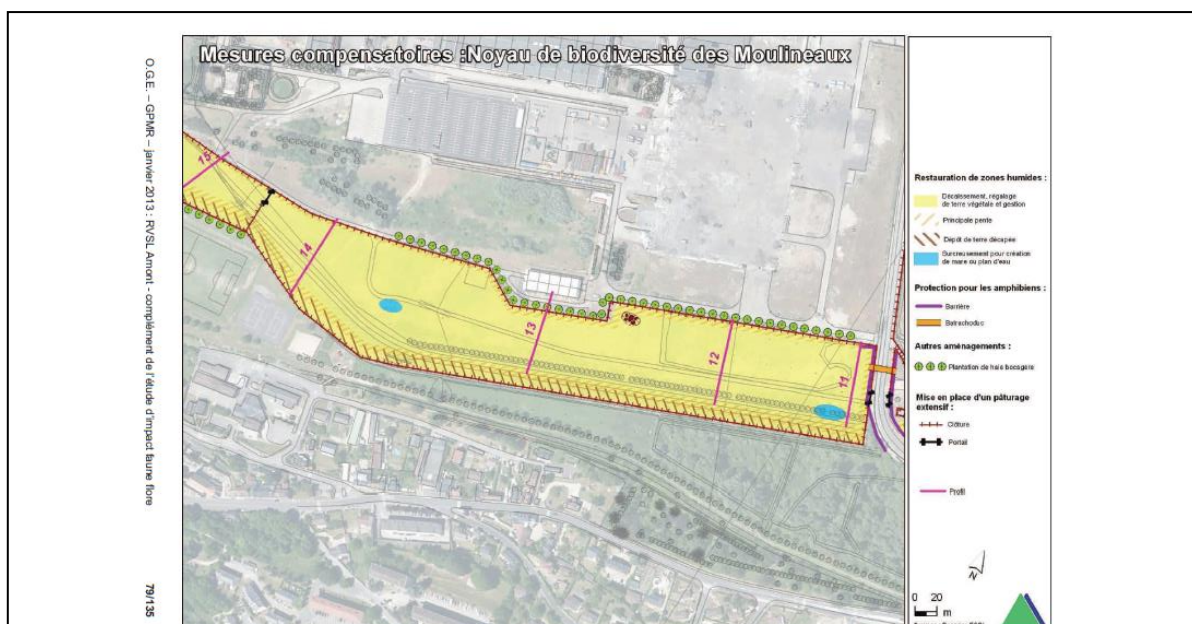
- **Travaux sur le corridor Blondel-Aulnay** : Dans la courte et première section nord-sud, un décaissement autour de l'écoulement est proposé de façon à se rapprocher de la nappe. Des mares pour les amphibiens avec un modelé du fond décapé légèrement irrégulier dans la partie la plus large seront implantées.



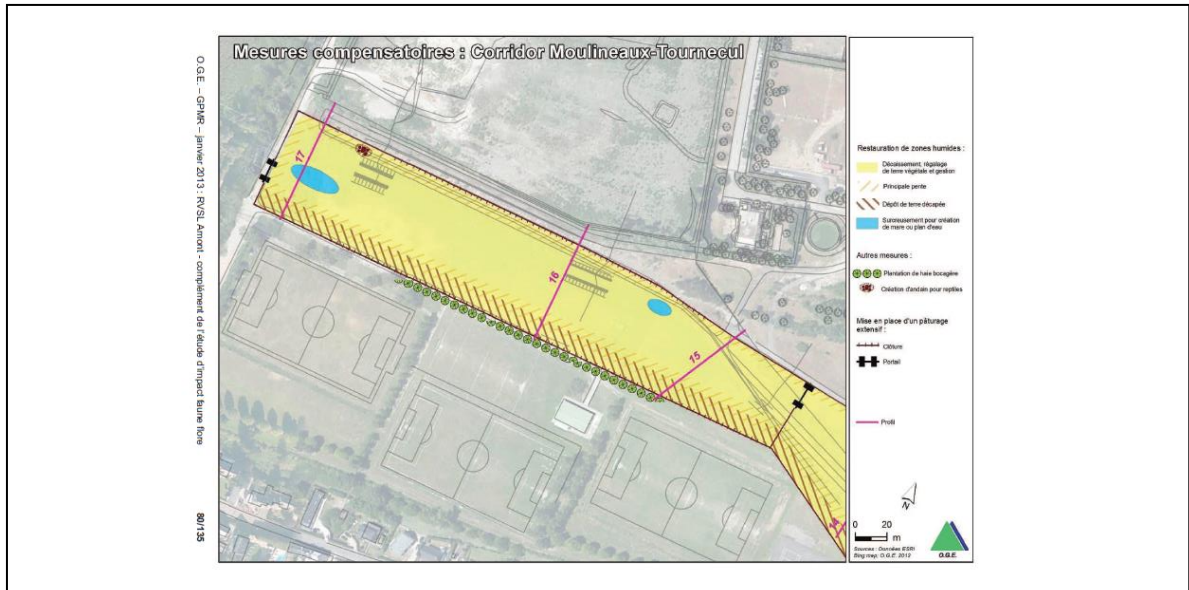
- **Travaux sur le noyau de biodiversité du marais de l'Aulnay** : En complément des travaux déjà réalisés dans le cadre de la restauration du marais (terrassement, création de mares,...), les opérations proposées ne concernent que la bande remblayée au sud : le décaissement du remblai permettra d'étendre la surface de ce noyau de biodiversité. Des mares sont encore proposées pour les amphibiens.



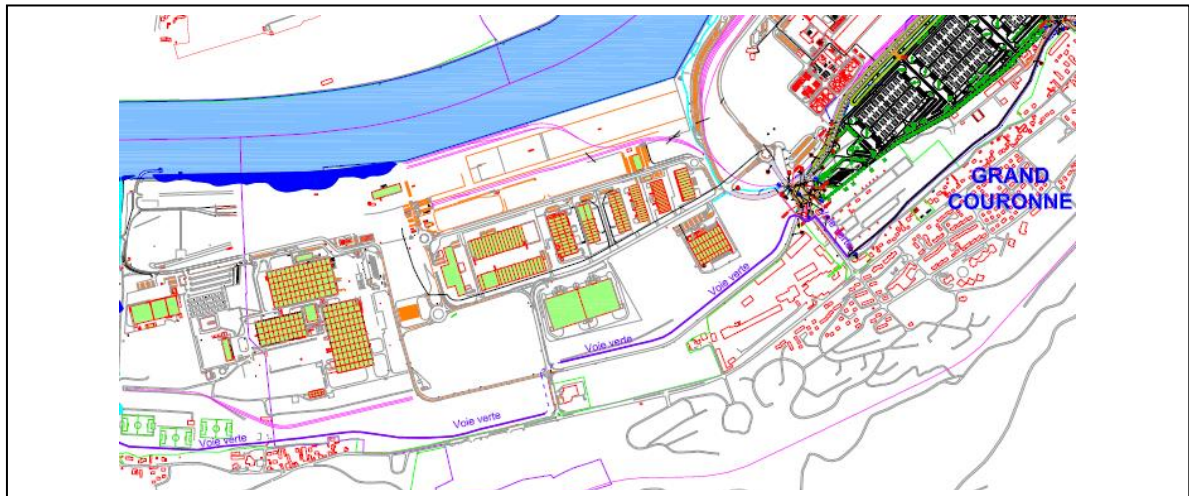
- **Travaux sur le noyau de biodiversité de Moulineaux** : Cette zone de faible intérêt car totalement remblayée et parcourue de chemins goudronnés nécessite de lourds travaux. Les travaux consistent à enlever les arbres et arbustes, à l'exception des arbres remarquables sur le plan écologique ou paysager, à supprimer les chemins goudronnés, puis à décaisser : on doit ici encore supprimer l'épaisseur de remblai pour atteindre le terrain naturel à un niveau proche de la nappe avec encore un modelé irrégulier sur le fond. Plusieurs mares seront réalisées ainsi que des andains.



- **Travaux sur le corridor Moulineaux-Tourneucil** : Ils sont les mêmes que sur le noyau de biodiversité de Moulineaux avec création de quelques mares et andains.



Enfin en complément de ces travaux, le Grand Port Maritime de Rouen réalisera l'**aménagement d'une voie douce** permettant de relier le centre de Moulineaux, accessible depuis le terrain de sport à celui de Grand Couronne.



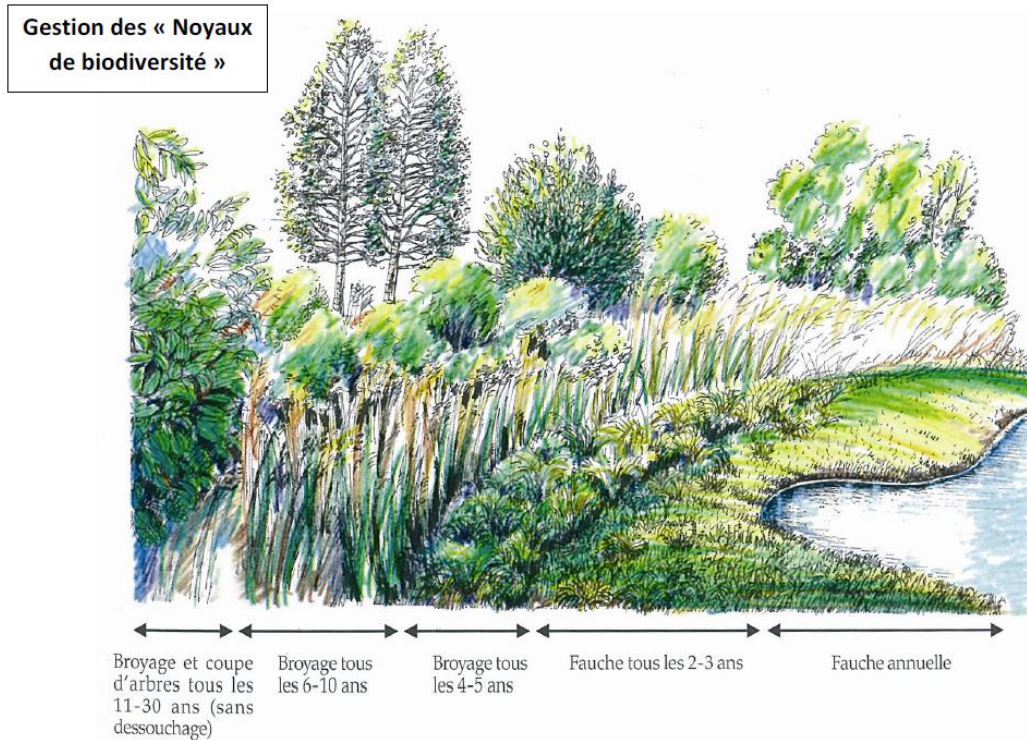
### Orientation du chantier et planning

Le chantier favorisera le recyclage et la valorisation des matériaux et des déblais de chantier. Des merlons paysagers seront positionnés le long du corridor afin d'éviter l'évacuation de terres limitant ainsi l'impact sur l'environnement. Ils serviront de support à la plantation d'arbres et arbustes visant à contenir les co-visibilités vers la zone portuaire.

Les travaux de terrassement, mise en place des andains, clôtures à batraciens et batrachoducs seront réalisés à partir du 15 septembre 2015 et jusqu'à la fin décembre 2015. La piste cyclable sera mise en œuvre en novembre et décembre 2015 et les plantations réalisées dès la fin des terrassements.

## Plan de gestion du site

Un plan de gestion général sera établi sur l'ensemble pour permettre d'articuler au mieux les interventions d'entretien dans le temps. Les techniques mises en œuvre seront adaptées aux enjeux écologiques visés et consisteront essentiellement en une **fauche annuelle avec export des matériaux afin de ne pas enrichir le sol.**



Il sera associé à ces mesures de reconquête / requalification écologique un programme de suivis naturalistes (flore, avifaune, entomofaune, amphibiens,...). Les suivis seront effectués chaque année les 5 premières années, puis tous les 3 à 5 ans. Ces suivis seront réalisés par des prestataires extérieurs spécialisés, à même d'établir un bilan objectif de l'évolution des milieux. L'exemple du marais de l'Aulnay est ici le plus parlant et le plus adapté à ce qui est préconisé dans le cadre de ces mesures, à savoir un suivi écologique à minima sur 5 ans avec intervention de plusieurs structures professionnelles neutres, à même d'établir un bilan objectif. Ces rapports d'étapes permettront éventuellement de réajuster les travaux de créations et de gestions mise en œuvre.

Le programme de gestion et de suivi accompagnant les aménagements environnementaux réalisés dans le cadre du projet RVSL amont s'inscriront par ailleurs dans une démarche plus large, celle de gestion du patrimoine naturel du Port de Rouen à l'échelle de sa circonscription. En effet, le Grand Port Maritime de Rouen élabore un Plan de Gestion des Espaces Naturels (PGEN) étendu à l'ensemble de son territoire visant à élaborer et décrire la stratégie du Port sur le patrimoine naturel.